



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04\_2025\_36

L'An deux mil vingt-cinq, le 30 juin 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2025

DATE D’AFFICHAGE : 25/06/2025

Membres élus en fonction : 19    Nombre de présents : 13    Nombre de votants : 18    Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, M. Louis BREC.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Virginie CORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, Jérôme ARMAND procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** M. Christian TANAÏS.

**OBJET :** ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

VU l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2012-403 du 17 mai 2013 ;

VU les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui annonce que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

VU les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 22 du Code des Marchés, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et ce pour la durée du mandat ;

VU l'article 2113-24 du Code Général des Collectivités Territoriales précé-  
droit à la Commission d'Appel d'Offres (CAO);

VU la délibération n° DEL CM01-2020\_007 du Conseil Municipal de Villejust en date du 25 mai 2020  
relative à l'élection des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la délibération n° DEL CM 03\_2025\_27 du Conseil Municipal de Villejust en date du 2 juin 2025  
relative à l'élection d'un nouveau membre au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal décide de procéder à une nouvelle élection complète de la  
Commission d'Appel d'Offre et non pas à l'élection d'un seul nouveau membre ;

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal  
à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste  
sans panachage, ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Monsieur Le Maire peut proposer à l'assemblée délibérante de ne pas procéder au vote à bulletin secret  
à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO);

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil Municipal de voter à scrutin ouvert la  
désignation des nouveaux membres de la commission d'appel d'offre.

Sont candidats au poste :

De titulaire de la CAO :

- Monsieur Joseph AFONSO
- Madame Isabelle ARMAND
- Monsieur Pierre CAMBON

De suppléant de la CAO :

- Monsieur Thierry ETIENNE
- Monsieur Arnaud CHERON
- Madame Stéphanie MARTINI

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

ABROGE la délibération n° DEL CM01-2020\_007 du Conseil Municipal de Villejust en date du 25 mai  
2020 relative à l'élection des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

ABROGE la délibération n° DEL CM 03\_2025\_27 du Conseil Municipal de Villejust en date du 2 juin 2025  
relative à l'élection d'un nouveau membre au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

DECLARE ELUS ET INSTALLES au sein de la Commission d'Appel d'Offre conformément à l'article L.1411-  
5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Membres titulaires de la CAO :

- Monsieur Joseph AFONSO
- Madame Isabelle ARMAND
- Monsieur Pierre CAMBON

Membres suppléants de la CAO :

- Monsieur Thierry ETIENNE
- Monsieur Arnaud CHERON
- Madame Stéphanie MARTINI

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 30/06/2025*

Le Maire,  
Igor TRUKOVSKI

